



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019 À 9H00
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Guy MESSAGER, Président - Didier GUEVEL, Vice-Président - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Antoine ESPIASSE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Éric CHANAL, Directeur Général

Assistaient également :

Pascale MARTY et Déborah TANGUY, Directrices Générales Adjointes

A/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de Bureau du lundi 16 septembre 2019

Le compte rendu du Bureau n'appelle pas de remarque et est adopté à l'unanimité.

Diffusion des comptes rendus des réunions de Bureaux sur le site internet du SIAH

Guy MESSAGER évoque l'opportunité de diffuser les comptes rendus des réunions de Bureaux sur le site internet du SIAH après validation par les membres du Bureau dans un souci de transparence.

Le Bureau donne son accord.

2) Comité Syndical :

Retour sur le Comité Syndical n° 242 du mercredi 25 septembre 2019

Alain BOURGEOIS tient à souligner la très bonne qualité d'animation de la séance par M. MESSAGER.

Le Bureau valide la démarche d'appeler les délégués syndicaux afin de vérifier que le quorum est atteint ou non.

3) Procédures juridiques :

Accident par chute sur un tampon à VILLIERS-LE-BEL

Guy MESSAGER, après avoir rappelé l'historique du dossier, explique quelles sont les obligations entre les

parties et relate le déroulement de la réunion au cours de laquelle la personne accidentée fut présente. Monsieur le Maire de la commune ainsi que Maurice MAQUIN furent également présents.

Pascale MARTY indique qu'une fiche explicative sera élaborée et transmise aux communes premier semestre 2020.

Jean-Luc HERKAT demande quelles sont les obligations en matière d'occupation du domaine public.

Guy MESSAGER répond que le SIAH édicte des arrêtés à l'attention des communes et qui sont signés par les Maires afin de permettre aux entreprises titulaires des marchés publics du SIAH d'intervenir.

Alain BOURGEOIS met en évidence qu'effectivement il paraît difficile pour le SIAH d'être à l'origine de tous les contrôles.

a) Définition des critères

Marché n° 11-19-38 - Marché public accord cadre à bon de commande pour la mise en place de points de mesure sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et sur les cours d'eau

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique ; 40 % prix.

SARC 113 - Marché public de travaux pour l'extension du réseau d'eaux usées avenue Pierre Brossolette à SARCELLES

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 50 % valeur technique ; 50 % prix.

b) Attribution

Opération n° 511 - Réhabilitation des réseaux intercommunaux de la rue Albert Galle sur la commune de FONTENAY-EN-PARISIS

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le Bureau décide de relancer la procédure d'attribution.

Marché n° 12-19-62 - Étude relative à la mise en conformité des branchements privés à FONTENAY-EN-PARISIS

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise VERDI INGENIERIE pour un montant de 150 385 € HT et une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché n° 12-19-63 - Étude relative à la mise en conformité des branchements privés à VILLIERS-LE-BEL

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise SEGIC pour un montant de 164 667,67 € HT et une durée liée à l'exécution des prestations.

Marché n° 06-19-18 - Prestations d'assistance technique et de mise à jour des logiciels

Après exposé du rapport d'analyse des offres par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à l'entreprise TOPKAPI pour un montant de 5 294,70 € HT et sur une durée d'un an.

B/ ASSAINISSEMENT

Décision du Président / Foncier - Commune de VILLIERS-LE-BEL : Signature d'un acte de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées au droit de la parcelle cadastrée AR n° 35 appartenant à Mme Josette FATREZ

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau donne son accord pour la signature de l'acte de constitution de servitude au profit du SIAH avec Madame JF portant sur la parcelle cadastrée AR n° 35 sise au lieudit « Le Fond d'Ableval » sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL, moyennant une indemnité de MILLE CINQUANTE QUATRE EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (1 054,50 €) pour une surface totale de servitude de 703 m².

Association EntrAide Universitaire - Dévoiement d'une canalisation au rond-point du Christ à ARNOUVILLE

Les membres du Bureau prennent connaissance du courrier reçu de l'EntrAide Universitaire concernant leur désaccord quant au dévoiement de la canalisation et du courrier transmis au Conseil Départemental du VAL D'OISE.

Le Bureau en prend acte.

Retour sur la réunion du lundi 6 mai 2019 portant sur l'avenue du Parisis sur le territoire de la commune d'ARNOUVILLE (Projets envisagés dans le fond de vallée du Petit Rosne entre l'aval de SARCELLES et l'actuel rond-point du Christ)

Déborah TANGUY, après avoir rappelé le contexte de l'annulation de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de l'avenue du Parisis à maîtrise d'ouvrage du Département par le Juge Administratif, indique que le Département souhaite relancer une procédure. Par conséquent, le projet de création d'une zone humide porté par le SIAH est en attente à ce jour.

Le Bureau en prend acte.

FNCCR - Projet de Loi engagement et proximité - Modification règles de report du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement des eaux usées

Pascale MARTY explique que le projet de loi permettra aux Communautés de Communes d'avoir un délai supplémentaire pour procéder au report de la prise de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2026. Ce délai de vote a été reporté au 31 décembre 2019.

Le Bureau prend acte de ces probables futures dispositions.

4) Transfert des réseaux de collecte :

Retour sur la réunion du 18 septembre 2019 avec la commune de GOUSSAINVILLE

Le Bureau prend acte de la mise à l'ordre du jour de ce dossier au conseil municipal par le Maire.

Transfert des réseaux des communes de GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE et GOUSSAINVILLE

Pascale MARTY met en évidence que les communes de GONESSE et GARGES-LES-GONESSE ont délibéré favorablement et valablement en ce sens.

Courrier adressé à la commune de SARCELLES concernant le paiement d'une facture ne relevant pas de la compétence assainissement

Les membres du Bureau prennent connaissance du courrier adressé à Monsieur le Maire de la commune de SARCELLES.

5) Extension de la station de dépollution :

Point sur les travaux de dépollution pyrotechnique liés à la création de la canalisation de transfert des eaux usées traitées de la station d'épuration de BONNEUIL-EN-FRANCE

Déborah TANGUY indique que les travaux de dépollution auront lieu durant la semaine du 4 novembre 2019 pendant deux jours avec intervention potentielle du laboratoire central de la préfecture de police de Paris en cas de découverte d'objets pyrotechniques.

Guy MESSAGER demande à ce qu'un communiqué de presse soit établi et diffusé à l'attention du Parisien édition 93 et édition 95.

C/ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES PRÉVENTION DES INONDATIONS

Retour sur la réunion du 10 septembre 2019 portant sur le site du Vignois à GONESSE

Déborah TANGUY, après avoir relaté le déroulement de la visite du site en présence de Monsieur le Maire, fait part de la demande de la commune de trouver une solution conjointe pour modifier la clôture mise en œuvre par le SIAH dans le cadre de l'opération suite au tentative de cambriolage qui se sont produits chez un riverain. Après échange avec les services de la mairie, cette dernière va proposer à Monsieur le Maire de prendre à sa charge cette nouvelle clôture.

Par ailleurs, un riverain demande au SIAH de planter des arbres sur la berge où se situe sa maison arguant que depuis la réalisation des travaux du SIAH, sa propriété est visible de l'extérieur. Une rencontre sur site a eu lieu avec ce riverain. Il est proposé de se rapprocher de la commune de GONESSE pour connaître son positionnement sur le sujet.

Le Bureau ne répond pas favorablement à la demande.

Rapport des parlementaires TUFFNELL et BIGNON au Premier Ministre concernant les zones humides

Pascale MARTY expose aux Élus le contenu de ce rapport.

Question des eaux pluviales urbaines (compétence spécifique)

Pascale MARTY présente le courrier de demande de conseil adressé à Monsieur le Préfet du VAL D'OISE à ce sujet.

Démolition de l'ancienne station de dépollution de MONTMORENCY

Déborah TANGUY annonce la démolition de l'ouvrage à la fin du mois d'octobre. Un courrier sera transmis à la Maire de MONTMORENCY.

D/ FINANCES

Analyse de l'opportunité d'assujettissement du budget eaux usées à la TVA

Les membres du Bureau prennent connaissance du document d'analyse daté du 11 juin 2019 concernant l'opportunité d'assujettir le budget eaux usées à la TVA et prennent acte de l'absence d'opportunité à cette date. Une nouvelle analyse sera effectuée courant 2020.

Courriers adressés aux Communautés concernant la compétence GÉMAPI - contributions 2020

Les Élus prennent connaissance des courriers adressés aux Communautés avec les montants appelés pour l'année 2020.

Transfert de la compétence assainissement - question des conventions d'échelonnement de dettes des communes et question des MOM

Guy MESSAGER indique que ce dossier concerne uniquement les communes qui ont transféré leurs réseaux au SIAH. Le SIAH fait une démarche d'apurement des soldes antérieurs relatifs à trois dossiers : les conventions d'étalement de dettes, les bilans de gestion des réseaux et les maîtrises d'ouvrage mandatées. Guy MESSAGER explique qu'il y a trois cas possibles. Le premier cas consiste à ne pas réclamer des sommes aux communes qui ont transféré un excédent plus important. Le deuxième cas est relatif aux communes qui n'ont pas transféré d'excédents et dans ce cas le SIAH réclamera les déficits antérieurs. Enfin, si la commune transfère un excédent moins important que le déficit, alors le SIAH réclamera la différence.

Le Bureau est d'accord avec les propositions et donne son accord pour la mise à l'ordre du jour du dossier au comité syndical du 11 décembre 2019.

ZAC des Tissonvilliers sur la commune de VILLIERS-LE-BEL - question de la PFAC

Le Bureau décide l'organisation d'une réunion avec la commune, en présence de Maurice MAQUIN.

E/ RESSOURCES HUMAINES

Arrivée Gaëlle RABDON

Le Bureau prend acte de ce recrutement.

F/ COMMUNICATION

Utilisation des réseaux sociaux par les Élus – Jurisprudence

FNCCR - Les règles de communication institutionnelle en période pré-électorale

Le Bureau prend connaissance des documents.

Lubrizol ROUEN - communication de crise

Guy MESSENGER demande aux vice-présidents, dans la continuité de la gestion de la crise récente par l'Etat, de ne pas reprendre des faits ou propos relayés sur les réseaux sociaux ou dans la presse à leur compte. Il indique que toute communication effectuée à leur initiative sera faite sous leur propre responsabilité et n'engagera qu'eux-mêmes et non le SIAH. Il demande à ce qu'une liste de produits dangereux soit à disposition.

Fin de la réunion de Bureau à 11h00

*Prochaine réunion de Bureau le **lundi 04 novembre 2019 à 9h00***